

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 16 juin 2022 à 20 heures 00**, à la Cafétaria du Centre sportif de Florenville

**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 mai 2022
2. BUDGET 2022 du CPAS - Approbation - Présentation de la note de politique générale
3. Modification du statut pécuniaire du C.P.A.S. (Chapitre VI section 2 : pécule de vacances) - Approbation
4. Restructuration de la dette - Rééchelonnements d'emprunts - Décisions
5. Assemblée Générale ordinaire IDELUX Eau du 22 juin 2022 - Décisions
6. Assemblée Générale ordinaire IDELUX Environnement du 22 juin 2022 - Décisions
7. Assemblée Générale ordinaire IDELUX Développement du 22 juin 2022 - Décisions
8. Assemblée Générale ordinaire IDELUX Projets publics du 22 juin 2022 - Décisions
9. Assemblée Générale ordinaire IDELUX Finances du 22 juin 2022 - Décisions
10. Assemblée Générale ordinaire VIVALIA du 28 juin 2022 - Décisions
11. Logements communaux à Villers-devant-Orval - Conditions d'attribution, de location et d'occupation - Décisions
12. Intervention de la commune dans les frais de déplacement des accueillantes extrascolaires - Décisions

13. Fixation des conditions d'engagement d'un Conseiller en Prévention niveau II / PLANU
14. Rapport Rémunérations 2022
15. Compte 2021 de la Fabrique d'Eglise Sainte-Cécile - Approbation
16. Octroi Subside ASBL Les Chamailots – la Guinguette des vis Paltos
17. Convention d'occupation entre la Commune de Florenville et le CPAS de Florenville - Pôle Multi services - Approbation
18. Convention pour la collecte des déchets textiles ménagers - SA CURITAS - Approbation
19. Convention pour la collecte des déchets textiles ménagers - ASBL TERRE - Approbation
20. Projet restauration Forêt Alluviale - Muno - Approbation Convention
21. Aménagement de la Phase 3 de Florenville (phases 3.1 et 3.2) - Avenant 2022 à la Convention - exécution 2015 - Décisions
22. Asphaltage 2021 - Route de Chameleux - Décisions
23. Aménagement du cercle St Gengoulf : mobilier et cuisine - Décisions
24. Parachèvements des travaux d'aménagement du cercle Saint-Gengoulf - Décisions
25. Plan de pilotage - Ecoles communales de Fontenoille et de Sainte-Cécile - Approbation
26. Plan de Pilotage de l'école Communale de Villers-Devant-Orval - Approbation
27. Plan de Pilotage de l'école Communale de Lacuisine - Approbation

HUIS CLOS

28. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 26P en remplacement d'une Institutrice maternelle en incapacité à partir du 02.05.2022
29. Ratification – Détachement d'une Directrice à temps plein vers le P.O. de Tintigny - du 01.09.2022 jusqu'au 31.08.2023 inclus

30. Ratification – Congé d'une Institutrice primaire pour prestations réduites pour convenance personnelle pour 12 périodes du 29.08.2022 au 27.08.2023
31. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 12P en remplacement d'une Institutrice primaire en incapacité - à partir du 30.05.2022

La Directrice Générale

Réjane STRUELENS



Par le Collège

La Bourgmestre,

Caroline GODFRIN

